

**Infos, horaires
des inscriptions**

- Début le **25 mars** et clôture le **5 avril**. La capacité d'accueil est limitée à 28 enfants.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de La Courte Echelle ou à retirer au bureau de la Courte Echelle.

**Documents
nécessaires à
l'inscription**

- Carnet de Santé de l'enfant *
- Avis d'imposition des deux parents*
- Attestation d'assurance extra scolaire*
- Les Bons Vacances CAF

* pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits à la Courte Échelle



Pour tous renseignements supplémentaires :

La Courte Echelle

1 place des Ecoles 68370 ORBEY

Tél : 03.89.71.34.70

Mail : courte.echelle.orbey@wanadoo.fr

Site internet : www.la-courte-echelle-orbey.fr

LA COURTE ECHELLE

Accueil de Loisirs

Du Lundi 22 au Vendredi 26 Avril 2024

Pour les enfants de 3 à 12 ans



La magie !

Du 22 au 26 Avril, rejoins-nous à la Courte Echelle pour découvrir le thème de la magie.



Nos apprentis magiciens pourront apprendre et réaliser des tours surprenants, ainsi que des expériences magiques.

Des bricolages et activités seront également au rendez-vous !

De la baguette magique, en passant par le chapeau de magicien, les enfants pourront créer leurs accessoires de magicien.

Des jeux de potions, de chapeaux et de sorcières viendront agrémenter nos journées.

Préparer vos potions et sortez vos baguettes, et surtout attention à ne pas vous faire transformer en crapaud.



Tarifs

- 3 formules d'inscriptions :
 - tarif préférentiel semaine : 100,35 € à 107,45 €
 - à la journée AVEC repas 22,17 € à 23,76 €
 - à la journée SANS repas : 15,08 € à 16,39 €

Tarif calculé en fonction de l'avis d'imposition des 2 parents.

- ◆ Un supplément de 5 € est demandé pour la sortie ou l'intervenant.



Horaires d'accueil

L'Accueil de Loisirs a lieu dans les locaux de la Courte Echelle, dans l'école maternelle. Les horaires où vous pouvez déposer et rechercher vos enfants sont les suivants :

le matin : de 7h30 à 9h et de 11h45 à 12h15
l'après-midi : de 13h15 à 13h45 et de 17h à 18h30

Absences

Toute absence doit être signalée au plus tard avant 8h30 le jour même, par téléphone, au responsable. En cas de maladie de l'enfant, le prix des journées sera remboursé sur présentation d'un certificat médical uniquement, seuls les frais de repas soit 6,01 € seront facturés.